



COMMISSION SPORTIVE

Réunion du 13/10/2021

Présents : Mme CHARRAUD Clémentine , MM. AUBARD Patrick, BOURGUIGNON Jean, CAETANO Bruno, DABIN Jean-François, LHUILIER Jacques, PASQUET Christophe , VALEUR Jacques .

La réunion est ouverte sous la présidence de Jacques LHUILIER à 15 h 00

RETRAIT COMPETITIONS

E.SCO 2 retrait de leur équipe en D5 D.

Les clubs devant rencontrer cette équipe seront exempts le jour de la rencontre.

I – FORFAITS

A – Forfait sur place

Match non joué

Match n° 23939559 – G. Foot Sud Bouzanne 2 / SA Issoudun 1 du 09.10.2021 – Championnat U18 D2 :

La Commission,

. Jugeant sur le fond et en première instance,

. considérant que l'article 24.1 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts dispose que tout club déclarant forfait doit prévenir le service compétition de la Ligue ou du District concerné par courriel avant le Vendredi 12 h 00 pour une rencontre ayant lieu le week-end.

. considérant que l'article 24.4 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts dispose que « si un club déclarant forfait prévient après la date fixée à l'alinéa 1 », une indemnité supplémentaire fixée par la Ligue ou le District concerné est due au club lésé.

. considérant le rapport de l'arbitre bénévole mentionnant l'absence du club d' Issoudun 15 minutes après l'heure prévue du coup d'envoi, conformément à l'article 24.6 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts,

Par ces motifs,

. décide match perdu par forfait à SA Issoudun (0 but et -1 point) pour en reporter le bénéfice à G. foot Sud Bouzanne (3 buts et 3 points) en application de l'article 6.1. f des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

SA Issoudun doit :

- Amende pour forfait = 39 euros
- Indemnités manque à gagner = 30 euros

II – MATCH ARRETE

A – Match arrêté pour des faits disciplinaires

Match 23795468 – SA Issoudun 3 / E. Vatan-Buxeuil 3 du 10.01.2021 – Départemental 4
Poule B :

Match arrêté par décision de l'arbitre à la 65 ème minute de jeu

La Commission,

Vu, les pièces versées au dossier,

Par ces motifs,

Demande rapports aux deux clubs.

1^{er} tour COUPE DE L'INDRE SENIORS

Numéro match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Localité
23967241	Parnac V.A Ac	Moulins/Cepho	17/10/2021	PARNAC
23967246	A.S. Ingrandes	Tilly Us	A FIXER *	INGRANDES
23967249	Maron As	Bvn	A FIXER *	MARON
23967244	St Lactencin	Alliance C.S. Buzanc	17/10/2021	ST LACTENCIN
23967235	St Gau-Thenay	Cx Etoile	17/10/2021	ST GAULTIER
23967248	F.C.M.O.	Poulligny St P	17/10/2021	ST BENOIT DU SAULT
23967250	F.C. Luant	Bas Berry Fc	A FIXER *	LUANT
23967259	Fc2s	Chatx Spartak	A FIXER *	ST DENIS DE JOUHET
23967254	Fc Ssrp	F.C. Levroux	A FIXER *	PRISSAC
23967223	Issoudun Sa	U.S. Reuilly	A FIXER *	ISSOUDUN
23967243	Cluis Ss	Palluau-St Genou E	17/10/2021	CLUIS

23967230	Ecueille Ss	Nohant Vic	17/10/2021	ECUEILLE
23967227	Aigurande Us	Niherne As	17/10/2021	AIGURANDE
23967256	Tendu As	Villers Ac	A FIXER *	TENDU
23967251	Villegouin	Es Poulaines	11/11/2021	VILLEGOUIN

Suite aux matchs de Coupe de France et Coupe du Centre la Commission fixera la date des rencontres (*)

Les clubs US Villentrais , La Patriote d'Ambrault et Liniez ayant déclaré forfait ne pourront participer en Challenge Legros (article 18 du Règlement des Coupes).

Challenge Cautinat (féminines à 8)

Le **tirage du Challenge Cautinat** aura lieu le **Mercredi 20 Octobre 2021 à 18h** au District de l'Indre.
Le tour préliminaire aura lieu le Dimanche 31 Octobre 2021 à 10h.

Coupe U15 Maurice Hervault

Fin engagement le 15/10/2021

Le Tirage aura lieu le Mercredi 20 Octobre 2021 à 18 h au District

Le 1^{ER} tour aura lieu le Samedi 06 Novembre 2021

FMI

AMENDES DE 29 € POUR TRANSMISSION EN RETARD

D4 Poule C

match du 09/10/2021 VALP 36 transmission faite le 10/10/2021 à 19 h 12 au lieu du 10/10/2021 à 12 h 00

U18 D2

match du 09/10/2021 BUZANCAIS transmission faite le 10/10/2021 à 13 h 11 au lieu du 10/10/2021 à 12 h 00

U13 C1

match du 09/10/2021 BERRICHONNE3 transmission faite le 11/10/2021 à 09 h 27 au lieu du 10/10 à 12 h 00

U11 C2

match du 09/10/2021 LE BLANC transmission faite le 11/10/2021 à 11 h 27 au lieu du 10/10/2021 à 12 h 00

TRESORERIE

. Remboursement frais arbitrage Départemental 3 (34 €) :

Date	Division	N° Match	Equipes	
10/10/2021	D3 A	23704668	US BOUGES 1	A. ST VALENTIN 1
10/10/2021	D3 A	23704670	FC DIORS 3	LINIEZ AC 1
10/10/2021	D3 A	23704671	US REUILLY 2	SC SEGRY 1
10/10/2021	D3 A	23704672	AS LES BORDES 1	ES FRANCILLON 1
10/10/2021	D3 B'	23921986	US MONTGIVRAY 3	AAE NOHANT VIC 1
10/10/2021	D3 B'	23921984	BVN 2	FC VALP 36 2
10/10/2021	D3 B'	23921985	SS CLUIS 1	US AIGURANDE 2
10/10/2021	D3 B'	23921987	P. AMBRAULT 1	FC2S 1
10/10/2021	D3 C	23706274	AS INGRANDES 1	FC OBTERRE 1
10/10/2021	D3 C	23706275	E. PONT CHRETIEN 2	FC2MT 2
10/10/2021	D3 C	23706277	US CIRON 1	US AZAY LE FERRON 1
10/10/2021	D3 D	23699563	ES POULAINES 2	VILLENTOIS 1
10/10/2021	D3 D	23699562	E. PALLUAU-ST GENOU 1	SS ECUEILLE 2
10/10/2021	D3 D	23699566	ACS BUZANCAIS 2	FC LEVROUX 2
10/10/2021	D3 D	23699567	US VILLEDIEU 2	ETOILE CX 2

COURRIERS

. FC La Marche Occitane : le match de Coupe de l'Indre : FCMO 1 / JLVC Pouligny St Pierre se jouera sur le terrain de Chaillac le 17.10.2021.

. E. Briantes-Lacs : les matchs de D4 Poule C se joueront sur le terrain de Briantes jusqu'à nouvel ordre.

.US LA CHATRE : Vu , transmis à la commission de discipline

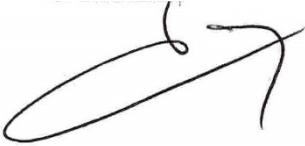
. Match huis clos : Aigurande 2 / Reuilly 2 vu et pris connaissance du rapport de délégué transmis à la commission de discipline

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Régionale d'Appel Général de la Ligue Centre-Val de Loire de Football (secretariat@centre.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts : - dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition - dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas

Vu et pris connaissance des PV de la Commission Régionale Sportive et des Calendriers du 05/10/2021.

Fin de la réunion à 18 h

Le Président de la C.S.
J. LHUILIER

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical stroke and a horizontal stroke extending to the right.